Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_67-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai 2026 à 20h08, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : COSTIL Nicolas et ORY Edouard
Pouvoirs de COSTIL Nicolas à TALVA Nelly, ORY Edouard à DESPAS Elodie

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Bertrand LAGRÉE, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Dominique GUÉRIN à 20h30.

2026.05.67 Désignation du représentant de Destination Fougères

La Société Publique Locale (SPL) Destination Fougères a pour objet de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire.

Considérant le fait que la commune de Mellé est actionnaire de la SPL Destination Fougères ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal, qui siègera au sein de l'Assemblée,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Olivier POSTE pour siéger à l'assemblée spéciale du SPL Destination Fougères

Fait et délibéré en séance
Le 07/05/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLÉ (35) Ille-et-Vilaine

2026.05.67

Le secrétaire de séance
Bertrand LAGRÉE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_67-DE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

2026.05.67